

mis en ligne le 11 janvier 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13162 DU 10 JANVIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

TRAVAUX-
Construction

Rue de kercaves

Du lundi 15 janvier 2024 au
Lundi 15 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Entreprise Construction Bâtiment-7 rue Jules Verne-56530 QUEVEN

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre l'installation de matériel de construction il importe d'interdire l'accès au stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du lundi 15 janvier 2024 à 8h00 et jusqu'au lundi 15 avril 2024 à 18h00, il convient d'interdire le stationnement en face du 15 bis rue de Kercaves pour l'installation de matériel de construction. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTEON

